

Commémorer la participation des Malgaches à la Grande Guerre en 2014



Par Arnaud Léonard, Professeur agrégé d'histoire-géographie au Lycée français de Tananarive (Madagascar)

C'est par la loi du 24 octobre 1922 qu'est fixée « au 11 novembre la commémoration de la victoire et de la paix ». Madagascar, alors colonie française, adopte cette nouvelle date mémorielle même si celle-ci entre longtemps en concurrence avec la fête des morts du 2 novembre. Comme l'ont montré les spécialistes du sujet (Faranirina V. Rajaonah, Chantal Valensky, Jacques Razafindranaly), dans le contexte guerrier, le discours des élites locales lie souvent patriotisme français et patriotisme malgache autour d'une même défense de la « civilisation » face à la « barbarie » de l'ennemi. L'impôt du sang aurait été le prix à payer pour montrer que la Grande Île méritait sa place dans le camp des défenseurs de la Liberté, de la Justice et du Droit.

Comment évolue alors la représentation de l'Armistice une fois l'indépendance obtenue (1960) ? On pourrait avancer l'hypothèse que le tarissement, à partir des années 1970, du discours nationaliste et militariste dans l'Hexagone – et au-delà – a vidé en partie de son sens la vision de tirailleurs malgaches se sacrifiant pour une noble cause ou une mission sacrée. Faute de références universelles, on assiste donc à la fin du XXe siècle à une rétractation de la mémoire malgache du premier conflit mondial, qui ne s'exprime plus guère que lors des cérémonies officielles franco-malgaches du Souvenir.

La célébration du Centenaire de la Grande Guerre modifie-t-elle cette tendance lourde d'une mémoire taiseuse de la participation des tirailleurs malgaches au premier conflit mondial ?

Un « Comité de la commémoration » a été mis en place spécialement au sein du ministère de la Défense nationale malgache, pour coordonner les célébrations du Centenaire. Mais peu de sources publiques sont disponibles. La plupart des discours des hommes politiques malgaches à l'occasion des diverses commémorations ne sont pas enregistrés ni transcrits (à l'exception des discours à la Résidence de France en 2013 et 2014). Les articles de presse constituent donc le principal sujet de cette étude.

QUAND LA PRESSE S'EMPARE DU CENTENAIRE

Seize articles ont été recensés dans la presse francophone, malgache ou française, nationale et/ou régionale, qui évoquent la commémoration de la participation des Malgaches à la Grande Guerre à l'occasion du 11 Novembre 2014 (voir liste en fin d'article). Le choix a été fait de sélectionner des articles en ligne, assortis d'illustrations et d'éventuels commentaires ou de signalements de l'article dans les réseaux sociaux.

Un premier niveau d'analyse peut consister en une étude statistique basée sur la densité de mots-clefs. Quelques remarques générales d'abord. Dans le corpus, l'expression *Grande Guerre* est autant employée que celle de *Première Guerre mondiale* : ici comme ailleurs la commémoration tend à magnifier cet événement considéré par beaucoup comme matriciel du XXe siècle. On ne trouve rien sur l'utilisation des troupes malgaches aux travaux du Génie civil et militaire : les occurrences *ouvriers* ou *travailleurs* sont totalement absentes alors que l'expression *tirailleurs* apparaît à égalité avec celle de *soldats* (29 fois) et que le mot *combattants* figure à 19 reprises, comme le mot *morts*. *Pour la France* est une des expressions qui revient le plus dans ces articles. On a là un premier élément de réponse concernant le sens donné à la commémoration : pas de combat à portée universelle ici mais d'abord un acte d'extrême loyauté envers la métropole... et une « dette morale » de cette dernière envers ses ex-colonies (article 2). A noter d'ailleurs que le mot *paix* ne figure qu'à trois reprises dans le corpus, à égalité avec le mot *victoire*. Un objectif commun en tout cas aujourd'hui consiste à faire découvrir cette histoire aux Malgaches. L'auteur de l'article 2 souhaite une « conscientisation », grâce à la présentation d'événements que les

Malgaches « sans même le savoir » « ne soupçonnent même pas ». L'objectif est de « sensibiliser la génération actuelle » (article 4), de « révéler l'histoire aux générations futures » (article 6). Plutôt que de « devoir de mémoire » (article 8), l'article 7 parle « d'appel à la mémoire ». La dimension anthropologique est essentielle puisque, comme le précise l'article 5 il s'agit de « vivifier » ces « héros » tirailleurs.

LA PREMIERE EXPOSITION MALGACHE SUR LES TIRAILLEURS

Bien que le mot *histoire* apparaisse 18 fois dans le corpus (à égalité avec les mots *commémoration* et *mémoire*), il faut souligner qu'aucun texte ne fait référence à un ouvrage ou à des sources historiques. Les chiffres relevés (nombre d'engagés, blessés, morts) proviennent des discours prononcés à l'occasion des cérémonies ; l'article 1 va jusqu'à parler de « données statistiques indisponibles ». Seul l'article 7 s'appuie sur les propos d'un historien, qui se trouve être l'auteur de ce texte. Nous nous sommes rendus à quelques reprises aux Archives Nationales de Madagascar, à l'invitation de sa Directrice, pour apporter un éclairage sur les documents sélectionnés par l'équipe des archivistes en vue de la préparation d'une exposition sur les tirailleurs malgaches, la première de ce genre dans le pays. Le fonds documentaire sur cette période coloniale comprend assez peu de documents de première main (carte de l'emplacement des troupes à Madagascar, journal officiel...) mais plutôt des copies de rapports de police et d'actes législatifs et judiciaires (formation de la première compagnie de «Troupes d'indigènes »...) et des articles de journaux de l'époque (y compris avec des lettres de poilus). Pour rendre vivante l'exposition, nous avons préparé avec la Directrice des Archives à Antananarivo un séjour qu'elle devait effectuer en France afin de rassembler des documents surtout iconographiques (Délégation au patrimoine de l'Armée de Terre, Centre d'Histoire et d'Études des Troupes d'Outre-Mer, BDIC, Archives photographiques de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense, Service historique de la Défense). Ce sont ces copies de photographies, assorties d'une légende contextualisée, qui ont émaillé les 35 panneaux de l'exposition « Les tirailleurs malgaches dans la Première Guerre mondiale » qui s'est tenue à l'Hôtel de ville d'Antananarivo entre le 11 et le 15 novembre. Notons d'ailleurs que le titre de l'exposition « Ny tiraiera Malagasy tamin'ny Ady Lehibe voalohany » utilise le mot « tiraiera » et non « tiraera »,

pourtant plus usité comme malgachisation du mot français « tirailleur ». Initialement prévue du 13 au 20 juin 2014 sur le site des Archives nationales, la date de l'exposition a évolué en fonction du contexte politique et de la reconnaissance progressive par la communauté internationale de la nouvelle équipe dirigeante du pays, notamment à la suite de la formation du nouveau gouvernement en avril 2014. C'est précisément la Primature qui a placé l'exposition sous son haut patronage, en y conviant par là même – outre la ministre de la Culture et le ministre de la Défense de Madagascar – les représentants de la diplomatie internationale, et au premier chef l'Ambassadeur de France, M. François Goldblatt. Cette dimension politique fait écho à l'invitation du nouveau Président de la République de Madagascar à la commémoration du 70e anniversaire du Débarquement de Provence en août 2014. On n'est donc pas surpris de lire dans l'article 5 cet extrait de la déclaration du Premier Ministre de Madagascar : « on doit connaître l'histoire, savoir ce qui est bien et ce qui ne l'est pas ... Le bien dans tout ça, c'est qu'il y a eu un combat pour la liberté ». Un discours finalement peu différent de celui qu'aurait pu tenir le Président de la République malgache à propos... du Débarquement en Provence !

Le parti pris de l'exposition est annoncé par la Directrice des Archives Nationales de Madagascar : « cette exposition devra servir à faire connaître les rôles et le courage des tirailleurs malgaches durant la Grande Guerre » (article 6). Cet accent sur « les efforts déployés par les tirailleurs malgaches, animés de courage et de bravoure, pour la libération » (article 6) risque d'occulter nombre d'aspects de l'histoire des tirailleurs, de leur engagement parfois contraint, à la très difficile intégration des anciens combattants dans la société coloniale d'après-guerre. Le choix final des documents textuels et iconographiques présentés au public reflète cette volonté de mise en avant d'une vision franco-malgache consensuelle de la participation de la Grande Île au premier conflit mondial. Bien que ce ne soit pas l'objet premier de l'exposition, l'effort de guerre dans la colonie est souligné, notamment avec la mise en place de « soirées de bienfaisance » et de souscriptions volontaires pour venir en aide aux familles de tirailleurs par exemple ou envoyer du tabac, du chocolat ou du sucre aux soldats. Rappel est fait des ravitaillements des fronts européens en riz et zébu malgaches. Plusieurs documents soulignent la vaillance des soldats malgaches, par exemple dans la région de Salonique (mai 1915), lors de la bataille du Chemin des Dames (avril-mai 1917), lors de la deuxième bataille de la Marne (juin-juillet 1918) ou encore des batailles du Soissonnais (septembre 1918). Seuls quelques documents

font référence à la participation des Malgaches à des travaux, comme les photographies de la réparation de routes à Alfeld, dans le ballon d'Alsace. Point d'orgue de cette mémoire héroïque des tirailleurs, les clichés du 12^e bataillon en Meurthe-et-Moselle en octobre 1918 : décorations par le Colonel Garbit, ancien gouverneur de la colonie et instigateur du recrutement des Malgaches puis quelques jours plus tard par le Général De Castelnau, qui remet aux Malgaches la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de guerre. On n'est donc guère surpris de voir le Livre d'Or de l'exposition donner à sentir la « fierté » de nombreux Malgaches devant la bravoure de ces « ancêtres ». Notons toutefois que le journaliste qui écrit l'article 5 fait preuve d'un regard critique sur les orientations de l'exposition en parlant de « positivisme idéologique » : « On a l'impression que grâce à la guerre et l'armée française, des dizaines de milliers de Malgaches ont pu voir la Tour Eiffel ». C'est le risque encouru en voulant présenter la guerre comme étant d'abord une série de glorieux épisodes militaires, illustrés par des clichés des services photographiques de l'armée.

QUELLE PLACE POUR L'HISTOIRE ?

La précision historique justement fait parfois défaut dans certains articles. Les auteurs n'interrogent pas le caractère volontaire de l'engagement des Malgaches : « Oui ! Les Malgaches se sont enrôlés comme tirailleurs durant la 1^{ère} Guerre mondiale » est fier d'annoncer l'article 3. Parallèlement, le mythe de la « chair à canon » est encore tenace : « Selon l'histoire, les Malagasy et autres Africains ont été poussés au front pour recevoir les premières balles » (article 2). L'article 5 évoque la « fraternité » d'armes entre combattants devant « l'ennemi » commun ; cela mériterait d'être relativisé. Les bataillons de tirailleurs malgaches ne comptaient jamais d'officiers indigènes et aucun soldat européen. La fraternisation au niveau du « Primary Group » a pu difficilement avoir lieu, ou alors avec d'autres troupes coloniales comme le cas des Marocains pour les hommes du 12^{ème} bataillon de tirailleurs malgaches. Le nombre de victimes est parfois fantaisiste : l'article 6 va jusqu'à annoncer 10 000 morts, soit deux fois et demi plus que la réalité. L'esprit ancien combattant est parfois déformé par la presse : l'article 2 fait référence aux tracasseries des autorités françaises, « qui nous amènent à réfléchir sur comment nos ancêtres ont dû batailler pour obtenir notre indépendance ». Il y a ici, à nouveau, un télescopage entre la Première et la Seconde Guerre mondiale. Si le retour des soldats en octobre-novembre 1919 s'accompagne en effet de nombreuses violences, la société coloniale va

assez rapidement isoler ces hommes, que ce soit géographiquement (octroi de concessions forestières) ou socialement (en les intégrant dans d'obscurs services administratifs). L'article 3 fait référence « aux tourments dont ont souffert ces anciens combattants » qui les ont poussés « à intensifier leur lutte pour avoir les mêmes droits que les citoyens français ». Dans les années 1920, si lutte il y a eu, c'est en effet majoritairement pour obtenir des « privilèges » identiques à ceux des Français, pas pour combattre le colonialisme. Cette lutte pour les droits des anciens combattants continue aujourd'hui, à travers leurs descendants ; mais on ne peut que rester dubitatif face à l'affirmation de l'article 6, qui voudrait que « leurs descendants et familles sont répertoriés ».

LES CEREMONIES OFFICIELLES

En ce qui concerne les cérémonies officielles, on note quelques évolutions par rapport aux commémorations passées. Tout d'abord, il convient de rappeler que ces cérémonies du Souvenir sont toujours placées sous les auspices du pays d'accueil car la date du 11 novembre n'est pas fériée à Madagascar et les manifestations autour des monuments aux morts ne doivent donc pas avoir de caractère trop ostentatoire. Le déroulement s'est donc passé cette année en grande partie comme les années précédentes, avec la présence des autorités civiles et militaires malgaches et françaises, d'anciens combattants, d'élèves des établissements à programme français, que ce soit à Antananarivo ou dans les grandes villes de province (Antsirabe, Diégo Suarez, Fianarantsoa, Majunga, Tamatave) : revue des troupes et des anciens combattants, minute de silence, sonnerie aux morts et hymnes français et malgaches joués par une fanfare militaire, dépôt de gerbes de fleurs, cérémonies de décoration. Mais des initiatives particulières ont vu le jour cette année, particulièrement dans les locaux des résidences diplomatiques, qui offrent plus d'espace aux initiatives mémorielles. Citons le projet « Ils ont refait la France – Notre reconnaissance est éternelle », porté par le Colonel Nicolas Graff, Attaché de Défense de l'Ambassade de France. Six affiches ont été réalisées en partenariat avec l'ECPAD et ses fonds photographiques, qui montrent chacune un portrait de tirailleur malgache avec la mention « Il a refait la France ». Une initiative qui s'inscrit dans une mise à l'honneur officielle du rôle des troupes coloniales dans le premier conflit mondial, comme le montre l'écho de l'inauguration du Mémorial de Notre-Dame-de-Lorette et du discours du secrétaire d'État chargé des

Anciens combattants et de la mémoire, dont des extraits ont été lus aussi bien à Antananarivo qu'à Majunga (Mahajanga) et Diégo Suarez (Antsiranana). En France même, plusieurs instances consulaires malgaches ont honoré les tirailleurs inhumés dans l'Hexagone. C'est notamment le cas à Bordeaux, où une cérémonie de ce type a lieu depuis au moins 2009. On note toutefois une visibilité plus grande des Malgaches dans les cérémonies françaises du Souvenir. C'est ainsi que depuis quelques années, la ville de Grand-Champ (Morbihan) et les membres locaux de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine des TOE et d'Afrique du Nord honorent le soldat malgache Makoa dont la tombe a été recouverte d'une pierre tombale. C'est la seule tombe militaire du cimetière communal ; l'hommage rappelle aussi la présence à Grand-Champ du 20^e BTM, occupé aux travaux de construction et d'aménagement du nouveau camp de Meucon, destiné à accueillir plus de 8 000 soldats américains en 1918. Notons d'ailleurs l'influence très positive sur le travail d'histoire et de mémoire de la mise en ligne des bases de données réalisées à partir de la numérisation et de l'indexation de fiches biographiques conservées par le Ministère de la Défense (Journaux des unités engagées et registres des Morts pour la France notamment). La particularité de la cérémonie du 11 novembre 2014 à Grand-Champ a été d'associer le consul honoraire de Madagascar pour le Grand Ouest. On relèvera la résonance de ces cérémonies françaises dans la presse malgache (articles 11, 12 et 16).

Il semble donc que le contexte du Centenaire de 14-18 – avec l'émergence d'une mémoire des troupes coloniales, et sa relative concomitance avec les cérémonies internationales de commémoration du 70^e anniversaire de la victoire sur le nazisme et avec la normalisation des relations franco-malgaches, ait favorisé l'émergence d'une mémoire publique de la participation des Malgaches à la Grande Guerre. Mais il s'agit surtout d'une politique mémorielle bilatérale portée par les hautes instances du pays : la durée même de l'exposition à l'Hôtel de Ville sur « Les tirailleurs malgaches » (5 jours programmés !) en dit long sur le faible impact attendu ou suscité auprès du public. Toutefois, on pourrait rétorquer que la presse s'est fait l'écho de cet intérêt nouveau porté aux soldats malgaches de l'ère coloniale et que les cérémonies du 11 Novembre cette année ne marquent que le 96^e anniversaire de l'Armistice. Sans attendre peut-être 2018, les événements autour du premier départ du premier contingent de tirailleurs malgaches du port de Tamatave (9 octobre 1915) permettront certainement

de préciser cette brève analyse, sous l'angle historique, d'une actualité commémorative.

Arnaud LEONARD, 2 janvier 2015.

LISTE DES ARTICLES CITES

Ces articles sont reproduits dans la rubrique « Documents » de l'Observatoire du centenaire :

<http://www.univ-paris1.fr/autres-structures-de-recherche/observatoire-du-centenaire/documents/>

Article 1 : « Centenaire de la Première guerre mondiale - Des festivités programmées à Madagascar », N.A.L., La Vérité, 27 octobre 2014.

Article 2 : « Exposition en la mémoire des tirailleurs - Commémoration historique et de conscientisation », Zo Toniaina, La Vérité, 11 novembre 2014.

Article 3 : « Commémoration – 1ère Guerre mondiale : Les Tirailleurs malgaches à l'honneur », Les Nouvelles, 11 novembre 2014.

Article 4 : « 100 ans de la grande guerre : à la mémoire des tirailleurs malgaches de 14-18 », Holy Danielle, Les Nouvelles, 12 novembre 2014.

Article 5 : « Histoire – Les artilleurs malgaches vivifiés », Maminirina Rado, L'Express de Madagascar, 12 novembre 2014.

Article 6 : « Armistice de la Première Guerre Mondiale : Honneur aux tirailleurs malgaches », Marc A., Ma-LAZA, 12 novembre 2014.

Article 7 : « Commémoration du 11 Novembre. L'appel à la mémoire pour les jeunes générations », Madagascar Matin, 15 novembre 2014.

Article 8 : « Mahajanga – Devoir de mémoire envers les anciens combattants », Vero Andrianarisoa, L'Express de Madagascar, 13 novembre 2014.

Article 9 : « Antsiranana – Appel à la solidarité le 11 novembre », Raheriniaina, L'Express de Madagascar, 13 novembre 2014.

Article 10 : « 11 novembre : cérémonie du souvenir », La Tribune de Diego et du Nord de Madagascar, 17 novembre 2014.

Article 11 : « Commémoration de l'Armistice : hommage aux Soldats Malgaches morts aux combats », Nathalie Ramanambe, Moov.mg, 10 novembre 2014.

Article 12 : « Bordeaux : Hommage aux soldats « gasy » morts pour la France », R. O.,Midi Madagasikara, 13 novembre 2014.

Article 13 : « 11-Novembre. Avec le consul de Madagascar »,Le Télégramme (Bretagne), 12 novembre 2014.

Article 14 : « Une commémoration du 11 Novembre riche en émotion »,Ouest France, 13 novembre 2014.

Article 15 : « Armistice : des invités malgaches aux commémorations »,Ouest France, 14 novembre 2014.

Article 16 : « Armistice : Hommage au soldat Makoa », Anjara Rasoanaivo,Midi Madagasikara, 14 novembre 2014.

